

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240312-24-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2024

N° 24/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 mars 2024

Objet de la délibération :

Gendarmerie Amancey –
Actualisation du plan de
financement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	0
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	10
• Non excusé(e)s :	19
- Votants	68

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMANNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Maxime GROSHENRY, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Gérard COULET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Olivier DARD à Rémy PAUL, Christophe FAIVRE PIERRET à Nathalie LAURENT, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Jean-Claude STADELMANN à Jean-Claude GRENIER, Marc JACQUOT à Chantal MARAUX

Procuration

Suppléé(e)s

Joëlle MAURICE, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Florence PAUL, Jean-Marie DALOZ, Alain MONNIER, Henri BARBET, Pascal GOSSE, Patricia PAQUIEZ

Excusé(e)

Fabienne ARNOUX, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gérard MOUGIN, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°137/22 du 26/09/2022 validant le plan de financement de l'opération de réfection de clôtures et aménagement de sureté de la gendarmerie d'Amancey,

Vu la délibération n°115/23 du 13/11/2023 portant attribution du marché correspondant et validant le plan de financement,

Considérant que la répartition des charges entre la CCLL et la Gendarmerie avait été réalisée sur la base des montants estimatifs,

Considérant que la part des dépenses prise en charge par la gendarmerie a été revue de 18 996,30 € à 24 548, 28 €,

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement selon la répartition suivante :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
AMO	2 900	DETR 30 %	22 074,45
Travaux	70 681,50	Gendarmerie	24 548,28
		Fonds propres	26 958,77
Total	73 581,50	Total	73 581,50

- Autorise le Président à percevoir les recettes issues de la gendarmerie sous la forme d'un sur-loyer de 409,14 € mensuels durant 5 ans
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférent

Fait et délibéré en séance, le 12.03.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

